

https://www.vatican.va/content/francesco/en/motu_proprio/documents/20240518-fide-incensus.html (en anglais)

Traduction Google vérifiée

LETTRE APOSTOLIQUE PUBLIEE "MOTU PROPRIO"
DU SOUVERAIN PONTIFE FRANÇOIS
FIDE INCENSUS
PAR LAQUELLE TOUS LES ORDRES, CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS
INSPIRÉS PAR LE CHARISME DE SANTO SPIRITO IN SASSIA
REÇOIVENT LE CULTE LITURGIQUE DU FRÈRE GUY DE MONTPELLIER, AVEC LE TITRE DE BIENHEUREUX

"Enflammés de foi, ardents de charité, si pieux et si aimants des pauvres qu'ils les honorent comme des maîtres, les vénèrent comme des patrons, les aiment comme des frères, en prennent soin comme des fils, les vénèrent enfin comme l'image du Christ" (P. Saunier, *Dissertation sur le Saint Chef de l'Ordre du Saint-Esprit : dans laquelle il discute l'origine et le développement de l'ensemble de l'Ordre, en particulier l'expansion de la Maison romaine, ses prérogatives et sa structure*, Lyon 1649, p. 32). C'est par ces mots que Pierre Saunier décrit la foi profonde de Guy de Montpellier, qui l'a poussé à consacrer sa vie au service des plus nécessiteux.

Guy est né dans la seconde moitié du XII^e siècle, à Montpellier, en France, dans une famille aisée. Avant 1190, il commença à servir les pauvres et les nécessiteux, en fondant pour eux un hôpital-hospice dans les environs de Montpellier. Dès le début, Guy confia cette œuvre de miséricorde à l'Esprit Saint.

En peu de temps, Guy trouva de nombreux disciples qui, inspirés par son exemple, voulurent servir les pauvres et les nécessiteux. Une communauté naquit ainsi, dont les membres étaient des hommes et des femmes, des laïcs et des ecclésiastiques.

Lothaire de Segni, futur pape Innocent III, eut connaissance, au cours de ses études en France, des œuvres de miséricorde accomplies par Guy et, après son élection au pontificat, leur apporta son soutien.

Dans la bulle *Hiis precipue* du 22 avril 1198, demandant à tous les évêques de soutenir les initiatives de Guy de Montpellier, le pape Innocent III écrivait : « C'est pourquoi, comme nous l'avons appris par le récit véridique de plusieurs, l'hôpital du Saint-Esprit, que la sollicitude du fils bien-aimé frère Guy a fait édifier à Montpellier, entre d'autres hôpitaux nouvellement érigés, brille par sa religiosité et pratique une hospitalité d'une plus grande charité, comme ceux qui, ayant fait l'expérience de leurs aumônes, ont pu en apprendre plus pleinement. Car là sont nourris les affamés, vêtus les pauvres, pourvus aux malades et offerts aux plus nécessiteux une plus grande consolation, de sorte que le maître et les frères de cette maison doivent être appelés moins récepteurs des nécessiteux que serviteurs, et ceux qui distribuent charitablement les nécessités aux pauvres sont en effet les nécessiteux parmi les pauvres » (*Hiis precipue*: ed. critica ex registris Vaticanis: O. Hageneder - A. Haidacher (ed.), *Die Register Innocenz' III*, p. 139).

Le 23 avril 1198, l'hôpital de Montpellier passa sous la juridiction directe du Saint-Siège et le Souverain Pontife confirma la règle monastique préparée par Guy pour sa communauté : « Tandis que nous approuvons ceux qui choisissent la vie religieuse et les autres choses qui s'y rattachent, nous prenons sous la protection du bienheureux Pierre et la nôtre et protégeons avec le privilège du présent document le susdit hôpital du Saint-Esprit bâti à Montpellier, dans lequel vous vous êtes consacrés au

service divin, [...] établissant que toutes les maisons que vous possédez légitimement à l'heure actuelle et que vous pourrez raisonnablement acquérir à l'avenir, doivent dépendre dudit hôpital du Saint-Esprit de Montpellier, et de même leurs mandataires doivent être soumis à vous, frère Guy, et à vos successeurs, obéissant humblement et recevant humblement et préservant votre correction et celle de vos successeurs » (*Religiosam vitam eligentibus*, O. Hageneder - A. Haidacher (ed.), *Die Register Innocenz' III*, p. 142-143).

En 1198, outre l'hôpital de Montpellier, la communauté comptait dix autres établissements semblables dans le sud de la France et deux à Rome. Par la bulle *Cupientes pro plurimis*, émise à Anagni le 1er décembre 1201, l'église de *Sancta Maria in Saxia* à Rome (aujourd'hui église du Saint-Esprit in Sassia), ainsi que la *domus hospitalis*, fondée par Innocent III entre 1198 et 1201, furent confiées à Guy de Montpellier et à ses compagnons.

Guy, désireux de réaliser le plus fidèlement possible l'idéal de miséricorde proclamé par Jésus, définissait un objectif très vaste pour son œuvre, qui visait à embrasser l'homme dans son intégralité, dans son âme et son corps, et s'étendait aux plus petits comme aux plus âgés. « Celui qui souffre est le Seigneur, les médecins et les infirmières sont ses serviteurs » recommandait Guy dans le *Liber Regulae ospitalis Sancti Spiritus*. L'idéal d'aider tous se concrétisait de manière particulièrement concrète dans le soin des nourrissons abandonnés et des enfants non désirés. Outre l'assistance matérielle et spirituelle aux mères seules et aux prostituées, une des premières roues pour les enfants trouvés a été construite à l'hôpital du Saint-Esprit de Sassia, où les bébés pouvaient être laissés anonymement aux soins de la communauté de Guy. Les bébés abandonnés ont ainsi eu la possibilité de se développer intégralement.

L'idéal d'entraide se concrétisa de manière particulièrement concrète dans l'attention aux enfants abandonnés et non désirés. Outre l'assistance matérielle et spirituelle aux mères seules et aux prostituées, on construisit à l'hôpital du Saint-Esprit de Sassia une des premières roues des enfants trouvés, où les bébés pouvaient être confiés anonymement aux soins de la communauté de Guy. Les enfants abandonnés recevaient ainsi une opportunité de développement intégral dans la *domus hospitalis*. Guy ne se limitait pas seulement à aider ceux qui venaient à lui, mais il encourageait aussi ses frères et sœurs à sortir dans la rue à la recherche de ceux qui étaient dans le besoin. Le fondateur de Montpellier associait ce service inconditionnel aux pauvres à la contemplation religieuse de l'amour de Dieu. De cette rencontre constante avec Dieu, il tirait la force de servir les malheureux, devenant pour eux une source de réconfort, de joie et de paix.

Le 19 juin 1204, par la bulle *Inter opera pietatis*, le pape Innocent III reconfirma le nouvel ordre et sa juridiction sur l'hôpital romain de l'église de *Sancta Maria in Saxia*, en faisant de cet hôpital la maison générale de tout l'ordre.

Guy mourut à Rome dans les premiers mois de 1208. Innocent III, dans la bulle *Defuncto Romae*, réitéra l'importance des œuvres de miséricorde qu'il avait initiées et la nécessité de les poursuivre par ses successeurs.

La mémoire de l'humble et modeste serviteur des pauvres de Montpellier fut silencieusement préservée pendant les quatre siècles suivants dans les monastères et les hôpitaux, qui vécurent selon la règle rédigée par Guy. Des générations successives de sœurs et de frères, inspirés par la foi et la vie de leur fondateur, se souvinrent de lui dans la prière quotidienne et dans l'accomplissement fidèle du charisme de leur ordre.

Pierre Saunier, dans l'image de Guy incluse dans son œuvre mentionnée ci-dessus, a placé à sa mort l'inscription suivante, qui nous en dit long sur la façon dont on se souvenait de lui : « Guy/ des Comtes de Montpellier/ Fondateur de l'Ordre du Saint-Esprit/ Guy, pour qui le souffle de l'Esprit/ la Règle, la boussole, le gouvernail était la Sainte Croix, est arrivé au port » (p. 10). D'autre part, Odorico Raynaldi dans ses *Annales Ecclesiastici* publiées en 1667 écrit de Guy : « ... il fut le fondateur de l'ordre religieux des Hospitaliers, il était cher au pape Innocent pour sa sainteté exaltée, et méritait le nom de bienheureux, originaire de Montpellier » (p. 25).

Aujourd'hui encore, l'œuvre de Guy porte de nombreux et bons fruits, grâce aux communautés religieuses qui aident inlassablement les pauvres, continuant les œuvres de miséricorde commencées par leur fondateur à Montpellier. C'est de ce type de vie, au service des nécessiteux, animée par la foi dans les paroles et les œuvres de Jésus Christ, que parle le Concile Vatican II : « De même que le Christ parcourait les villes et les villages, guérissant toute espèce de maladies et d'infirmités, en signe que le Royaume de Dieu était venu, ainsi l'Église, par ses fils, est unie aux hommes de toute condition, mais surtout aux pauvres et aux affligés. Pour eux, elle dépense volontiers et se dépense » (*Ad Gentes*, 12). Et il poursuit : « Que les religieux, les religieuses et les laïcs manifestent le même zèle fervent envers leurs compatriotes, spécialement envers les pauvres » (*ibid.*, 20).

L'exemple de Guy de Montpellier, homme absolument unique par son humble vie spirituelle, son obéissance et son service aux pauvres, a toujours attiré et inspiré. Nous croyons donc que le moment est venu de le présenter de manière particulière à l'Église de Dieu, à laquelle il continue de parler par sa foi et ses œuvres de miséricorde.

A la lumière des jugements élogieux exprimés par certains de Nos Prédécesseurs sur la sainteté de la vie de Guy de Montpellier, et après les nombreuses demandes constamment transmises par des Cardinaux, des Évêques, des Religieux et surtout par des Ordres, Congrégations et Instituts inspirés par la Règle et la vie de Guy, ainsi que par des laïcs qui se sont adressés au Saint-Siège en vue de conférer des honneurs liturgiques à Guy de Montpellier, Nous, en toute connaissance de cause, considérant les excellents mérites de Guy de Montpellier, jusqu'ici présents dans l'Église, avons décidé, de Notre propre gré, pour le bien des âmes, d'accorder un signe de grâce spécial.

C'est pourquoi, de Notre autorité apostolique, Nous inscrivons au catalogue le bienheureux Guy de Montpellier, dont la mémoire, avec la Liturgie des Heures et la Célébration Eucharistique qui auront lieu le 7 février, Nous décrétons qu'elle sera obligatoire ce jour-là pour les Ordres, Congrégations et Instituts du Saint-Esprit à Sassia, ainsi que pour les Instituts inspirés par le charisme de Guy.

Donné à Rome, au Latran, le 18 mai 2024, Vigile de la Solennité de la Pentecôte, douzième année de Notre Pontificat.

François